

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de PEROUSE

Du 13 décembre 2024 à 19h30 (salle multi-accueil)

Présent(e)s :

Mesdames :

FUMEY Sylvie, BORDOT-COLLARD Anne, TONIUTTI Micheline, ZURAKOWSKI Perrine,
KERRARA Charaf.

Messieurs :

CNUUDE Jean-Pierre, BEAUSEIGNEUR Denis, VOEGELE Denis, CHARMY François,
SENTENAS Michel, CLAUSS Jean François, MUNIER Bruno.

Absents : JACQUOT Célian.

Procuration :

Secrétaire de séance : MUNIER Bruno

Date de convocation : 9 décembre 2024

ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation du Procès-verbal du 15 novembre 2024**
2. **Création d'un poste de rédacteur territorial**
3. **Astreinte des agents techniques**
4. **Demande de subvention « aide aux communes 2025 - Cimetière**
5. **Demande de subvention DETR 2025 - Cimetière**
6. **Adhésion groupement de commande topographie – Grand Belfort**
7. **DM n°2 : virement de crédit**
8. **Questions et informations diverses**

1. Approbation du procès-verbal du 15 novembre 2024

Monsieur Jean-Pierre CNUUDE présente le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 novembre 2024 et invite l'assemblée à l'approuver.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal adopte le procès-verbal du 15 novembre 2024.

Pour	Contre	Abstention
12	0	0

2. Création d'un poste de rédacteur territorial :

Très attendus, les décrets d'application de la du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie sont parus au Journal Officiel. Cette loi a été très soutenue dans le Territoire de Belfort par le Sénateur Cédric PERRIN.

La loi permet aux agents de catégorie C exerçant déjà la fonction de secrétaire de mairie d'être promus pour un avancement de carrière en devenant Rédacteur Territorial.

Pour bénéficier de cet avancement, des conditions doivent être remplies.

- Au moins 4 ans dans la fonction de secrétaire de mairie
- Être dans le grade d'adjoint principal

Un agent remplit les conditions précitées et a été inscrit sur une liste d'aptitude permettant sa nomination immédiate au sein de la commune de PEROUSE.

Il convient donc de créer un poste de rédacteur Territorial.

Pour	Contre	Abstention
12	0	0

3. Astreinte de déneigement des agents techniques

Monsieur le Maire propose de renouveler, pour 2024/2025, la mise en place du régime d'astreinte pour les agents du service technique pour une période de 12 semaines (6 semaines pour chaque agent), **Soit du lundi 15 décembre 2024 (au matin 8h00) au lundi 3 mars 2025 (au matin 8h00).**

Il rappelle que pendant une période d'astreinte l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer son travail au service de l'administration.

En astreinte d'exploitation : situation des agents tenus, pour les nécessités du service, de demeurer soit à leur domicile ou à proximité, afin d'être en mesure d'intervenir.

Coût de l'indemnité : 159.20 € brut/semaine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le principe de mise en place d'une astreinte du 15 décembre 2024 au 3 mars 2025.

Pour	Contre	Abstention
12	0	0

4. Demande de subvention « aide aux communes 2025 - Cimetière

Objectifs de l'action :

La commune doit installer un ossuaire au sein de son cimetière, construire un nouveau columbarium et installer un registre au jardin du souvenir.

- Installation d'un ossuaire (un ossuaire est un emplacement affecté à perpétuité à la conservation des restes exhumés). Un ossuaire est obligatoire dans le cimetière.
- Installation d'un columbarium face à un besoin toujours croissant.
- Installation d'un registre pour le jardin du souvenir avec plaquettes pour inscription des noms des défunts déposés au jardin du souvenir

Coût de l'opération : 15 195.67 € HT, soit 18 234.80 € TTC

Montant détaillé comme suit :

- Ossuaire : 4 166.67 € HT
- Columbarium 6 cases recto-verso : 9 354 € HT
- Registre jardin du souvenir : 1 675 € HT

Demande de subvention : 3 798.92 € (25 %)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de :

- Solliciter auprès du grand Belfort une aide financière au titre de l'aide aux communes 2025.
- Inscire les crédits au budget 2025
- Autoriser le maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour	Contre	Abstention
12	0	0

5. Demande de subvention DETR 2025 - Cimetière :

Maître d'ouvrage	Mairie de PEROUSE																
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Installation d'un ossuaire au sein du cimetière de Pérouse (<i>un ossuaire est un emplacement affecté à perpétuité à la conservation des restes exhumés, obligatoire dans chaque commune</i>) ; - Installation d'un columbarium face à un besoin croissant au sein de la commune de Pérouse ; - Installation d'un registre pour le jardin du souvenir avec plaquettes pour inscription des noms des défunts déposés au jardin du souvenir 																
Coût prévisionnel	<p>Estimation du coût prévisionnel des travaux :</p> <p>Ossuaire : 4 166.67 € HT Columbarium 6 cases recto-verso : 9 354.00 € HT Registre Jardin du Souvenir : 1 675.00 €</p> <p style="text-align: center;">-----</p> <p>Soit un global HT de : 15 195.67 € HT 18 234.80 € TTC</p>																
Plan de financement prévisionnel	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr style="background-color: #fff9c4;"> <th colspan="3" style="text-align: center;">PLAN DE FINANCEMENT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr style="background-color: #fff9c4;"> <td style="text-align: center;">Montant des Travaux</td> <td style="text-align: center;">15 195.67 € HT</td> <td style="text-align: center;">100 %</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">PREFECTURE DETR 2025</td> <td style="text-align: center;">7 597.83 €</td> <td style="text-align: center;">50 %</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Aide aux communes GRAND BELFORT</td> <td style="text-align: center;">3 798.92 €</td> <td style="text-align: center;">25 %</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Reste à Charge Commune</td> <td style="text-align: center;">3 798.92 €</td> <td style="text-align: center;">25 %</td> </tr> </tbody> </table>		PLAN DE FINANCEMENT			Montant des Travaux	15 195.67 € HT	100 %	PREFECTURE DETR 2025	7 597.83 €	50 %	Aide aux communes GRAND BELFORT	3 798.92 €	25 %	Reste à Charge Commune	3 798.92 €	25 %
PLAN DE FINANCEMENT																	
Montant des Travaux	15 195.67 € HT	100 %															
PREFECTURE DETR 2025	7 597.83 €	50 %															
Aide aux communes GRAND BELFORT	3 798.92 €	25 %															
Reste à Charge Commune	3 798.92 €	25 %															
Calendrier prévisionnel	<p>Commande des travaux : Mars 2025</p> <p>Début des travaux : Mars/avril 2025</p> <p>Fin des travaux : Mai 2025</p>																

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de :

- Solliciter auprès de la Préfecture une aide financière au titre de la DETR 2025.
- Inscrire les crédits au budget 2025
- Autoriser le maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour	Contre	Abstention
12	0	0

6. Adhésion groupement de commande topographie – Grand Belfort

Le Grand Belfort a décidé la création d'un groupement de commande pour la passation de marchés relatifs à des prestations de topographie, un accord cadre va prochainement être engagé.

Cela permettra à la commune de PEROUSE de faire des économies d'échelle et de réduire le coût de procédures.

Dans ce cadre-là, si la commune souhaite adhérer à ce dispositif, il faut que le conseil municipal délibère en ce sens en autorisant le maire à signer la convention constitutive d'un groupement de commande avec le Grand Belfort.

Après en avoir délibéré, Les membres du conseil municipal décident d'adhérer au groupement de commande Topographie proposé par le Grand Belfort Agglomération.

Pour	Contre	Abstention
12	0	0

7. DM n°2 : virement de crédit au chapitre 012

Un agent a été en arrêt maladie d'avril à décembre 2023 et une partie en 2024. Le salaire dans cette situation est perçu à demi-traitement au-delà de 3 mois d'absence.

Suite à un avis du comité médicale du CDG 90, ce même agent a obtenu un droit à congé longue maladie en 2024. Le fonctionnaire devra donc être remboursé de tous les salaires versés à demi-traitement car la longue maladie est rémunérée à plein traitement.

Dans ce cadre -là, il convient donc de réapprovisionner le chapitre 012 – charges du personnel afin de rembourser l'agent ainsi que des charges patronales (CNRACL, etc.) comme suit :

désignation	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
012 - Charges du Personnel		+ 14 000 €
615221 – Entretien bâtiment	- 4 000 €	
615231 – Entretien voirie	- 3 000 €	
615232 – Entretien réseaux	- 3 000 €	
61558 – Entretien autres biens	- 4 000 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de créditer le chapitre 012 – compte 64111 de la somme de 14 000 €.

Pour	Contre	Abstention
12	0	0

8. Questions et informations diverses

- La sécurisation à côté du cabinet des infirmières a été réalisée par la pose d'une barrière.
- Révision du PLU : le PADD, socle de PLU (Plan d'Aménagement et Développement Durable à 15 ans) est quasiment bouclé et pourra être présenté en janvier 2025 pour consultation à la population (à la mairie avec cahier d'observations). Une communication sera mise en place sur Illiwap, Flash-info et affichage en mairie.
- La réflexion est en cours sur le futur usage de la maison JOYOT et les avis des conseillers sont sollicités en vue d'une commission travaux en début 2025.
- La commune de PEROUSE a remporté le premier prix 2024 des villages fleuris.
- Il faudrait faire des rappels pour quelques poubelles et voitures mal stationnées.
- Une réflexion est en cours pour sécuriser la rue des Sapins où la vitesse est excessive à l'entrée du village. L'idée serait de mettre des stops au niveau de la rue des Aliziers. Une réflexion similaire est menée sur la Grande rue où la pose de feux récompense est envisagée.
- A partir de janvier, les ramassages des poubelles jaunes et marron seront inversés (deux fois plus fréquent pour les jaunes) mais l'info n'est pas encore officielle et diffusable.

Clôture de la séance à : 21h00

Délibérations du Conseil Municipal du 13 décembre 2024

Délibérations	Objet	Vote	
2024/06/01	Approbation du compte-rendu du 15 novembre 2024	Pour Contre Abstention	12 00 00
2024/06/02	Création d'un poste de rédacteur territorial	Pour Contre Abstention	12 00 00
2024/06/03	Astreinte des agents techniques	Pour Contre Abstention	12 00 00
2024/06/04	Demande de subvention « aide aux communes 2025 - Cimetière	Pour Contre Abstention	12 00 00
2024/06/05	Demande de subvention DETR 2025 - Cimetière	Pour Contre Abstention	12 00 00
2024/06/06	Adhésion groupement de commande topographie – Grand Belfort	Pour Contre Abstention	12 00 00
2024/06/07	DM n°2 : virement de crédit	Pour Contre Abstention	12 00 00

Séance du 13 décembre 2024

Présents :	Noms et Prénoms	Signatures	Observations
	Monsieur CNUUDE Jean-Pierre		
	Monsieur CHARMY François		
	Madame FUMEY Sylvie		
	Monsieur VOEGELE Denis		
	Madame TONIUTTI ESTERMANN Micheline		
	Monsieur BEAUSEIGNEUR Denis		
	Madame BORDOT-COLLARD Anne		
	Monsieur SENTENAS Michel		
	Madame KERRARA Charaf		
	Monsieur JACQUOT Célian		Absent
	Madame ZURAKOWSKI Perrine		
	Monsieur MUNIER Bruno		
	Monsieur CLAUSS Jean-François		